

Délibération portant approbation du calendrier de l'année universitaire 2022-2023

Vu le code de l'éducation .

Vu le décret 11⁰92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques ;

Sur proposition de la Directrice et de la Directrice des études et des stages,

Le conseil d'administration réuni le 27 juin 2022 en séance plénière sous la présidence de Monsieur Jean-François BALAUDÉ, après en avoir délibéré, **approuve le calendrier universitaire 2022-2023**, annexé à la présente délibération.

Membres en exercice : 28

Quorum de présence : 13

Votes exprimés : 21

Pour : 21

Contre : /

Abstentions : /

La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon.

Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Lyon, le 27 juin 2022

Le président du Conseil d'Administration



M. Jean-François BALAUDÉ

La directrice



Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL

**Délibération fixant le calendrier de l'année universitaire
2022-2023**

Il est proposé au vote du Conseil d'administration du 27 juin 2022 :

La rentrée universitaire est fixée au lundi 12 septembre 2022.

La fin de l'année universitaire est fixée au vendredi 29 septembre 2023.